



LYCEE DES METIERS



Le lycée des métiers c'est quoi ? :

« Ce sera un lycée des métiers dans une famille de métiers. On trouvera dedans la **voie technologique**, qui, aujourd'hui est enseignée seulement dans les lycées techniques, la **voie professionnelle**, qui mène jusqu'au bac professionnel ; on trouvera le **centre des apprentis public**, le **centre de formation continue** et le **centre de validation des acquis de l'expérience**, et, au bout de tout cela, on aura en plus le **BTS** et la **licence professionnelle**. Donc, chacun pourra clairement **voir où il peut aller** quand il a la vocation pour un métier et quand il se trouvera dans l'établissement, il pourra **soit changer de parcours en cours de route, soit savoir qu'il peut aller le plus loin possible** ».

Jean-Luc Mélenchon (16 nov 2001)



- Le label « *lycée des métiers* » qualifie certains établissements qui offrent **une palette étendue de formations et de services**, grâce notamment à un partenariat actif, tant avec le milieu économique qu'avec les collectivités territoriales, et en premier lieu la région.
- Le label « *lycée des métiers* » met en évidence la **cohérence d'une offre de formation, la prise en compte des attentes des élèves et l'adaptation aux besoins des employeurs**. Il constitue un indicateur d'excellence pour les voies technologique et professionnelle.
- Les critères qui permettent à un lycée d'obtenir ce label sont des éléments clés pour faciliter **l'insertion des jeunes** dans le monde du travail.



Le lycée des métiers

- Se veut au centre des préoccupations des jeunes et du monde économique.
- S'appuie sur l'entreprise,
- Est un lieu d'échanges et de ressources, de reconnaissances pour les professionnels,
- un laboratoire d'initiatives creuset de l'esprit d'entreprise



Le cahier des charges national

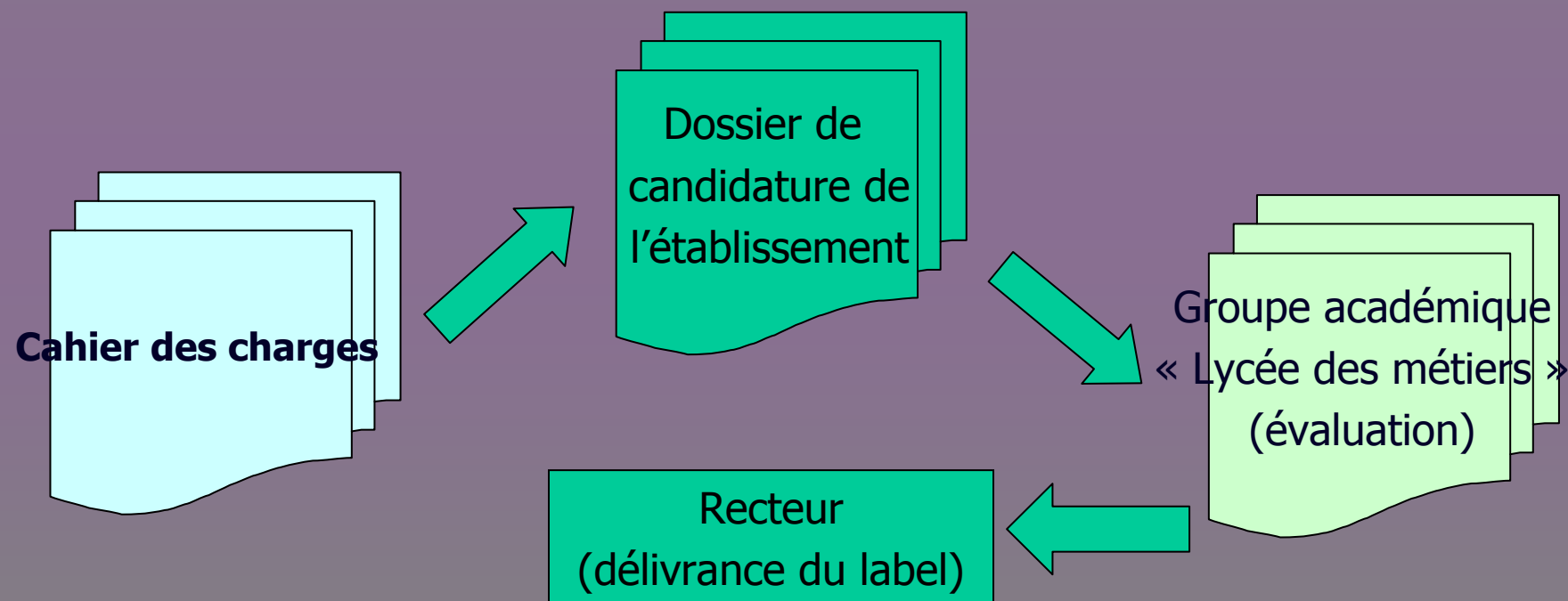
- Offre de formations technologiques et professionnelles construite autour d'un ensemble cohérent de métiers
- Accueil d'élèves, d'adultes en formation continue, d'apprentis et d'étudiants
- Gamme de diplômes et titres allant du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur
- Offre de services de VAE



- Existence de partenariats avec les collectivités territoriales, les milieux professionnels ou des établissements d'enseignement supérieur
- Actions visant à améliorer l'orientation et l'accueil des collégiens
- Ouverture européenne ou échanges avec les pays étrangers
- Offre de services d'hébergement
- Aide à l'insertion professionnelle ou suivi des publics sortant de formation



Lycée des métiers : la démarche





Lycée des métiers : le label

- Le label est attribué par le Recteur lorsque la capacité du lycée à satisfaire le **cahier des charges** atteint un **niveau considéré comme satisfaisant** par le groupe académique « lycée des métiers ». Il est délivré pour une durée de **5 ans**
- Le label n'est pas une fin en soi, l'objectif est de mettre en place une **dynamique de qualité** autour d'axes de progrès.